

Rapport relatif au concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat au titre de l'année 2021

L'arrêté du ministre des solidarités et de la santé en date du 21 avril 2021, a autorisé, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat.

Le nombre de postes offerts au titre de l'année 2021 au concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat était fixé à 14 selon la répartition suivante :

Ministère de la justice : 8.

Ministère des solidarités et de la santé : 6.

Les épreuves se sont déroulées aux dates suivantes :

- L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le mardi 21 septembre 2021.
- L'épreuve orale d'admission aura lieu à Paris du 29 novembre au 1^{er} décembre 2021.

Composition du jury

Le jury comprenait :

- **en qualité de président,**

Benoit GERMAIN, Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe, chef de projet à la Direction des ressources humaines, ministère des solidarités et de la santé.

- **En qualité de vice-président et de membres :**

Alain LE VIGOUROUX, vice-président, médecin général de santé publique, corps des médecins inspecteurs de santé publique.

Pascale FOUASSIER

Infirmière hors classe, animatrice territoriale chargée du parcours des personnes âgées, département autonomie, Délégation départementale de l'ARS en Seine-et-Marne.

Samera ZEMANI

Infirmière hors classe, conseillère technique en promotion de la santé, Direction territoriale du Limousin, ministère de la justice, Direction de la protection judiciaire et de la jeunesse.

L'épreuve écrite

● Déroulement de l'épreuve écrite

L'épreuve du concours d'infirmier s'est déroulée dans 10 centres comprenant les territoires ultra marins de la Réunion et des Antilles. 28 candidats étaient inscrits et répartis dans ces centres. 18 copies ont été réceptionnées, la dernière avec retard (Guadeloupe), ce qui faisait un total de 19 copies.

L'épreuve avait pour objectif de mettre le candidat en situation d'immersion professionnelle afin d'apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel dans une perspective d'aide à la décision à la demande d'un supérieur hiérarchique.

Le sujet retenu en 2021, comme les années précédentes, relève des champs de compétence des ministères sociaux.

Les candidats ont disposé d'un dossier de 25 pages composé du sujet de l'épreuve proposé par le jury, de textes réglementaires et d'extraits de circulaire pertinents en rapport direct avec le sujet.

● **Modalités de correction**

Pour assurer les corrections des copies, deux binômes de correcteurs ont été mis en place. Les correcteurs ont utilisé l'appliquet VIATIQUE permettant de corriger les copies par voie dématérialisée.

Afin d'harmoniser les corrections et notations, une phase d'entente a été organisée en pré-admissibilité ; la séance de pré-admissibilité s'est déroulée en visio conférence le 28 octobre 2021 de 10h à 12h.

15 candidats étaient déclarés admissibles à l'oral pour 14 places.

● **Les principaux constats et recommandations du jury**

De façon générale, si la lecture des copies a permis de noter une certaine connaissance médicale des candidats, une certaine méconnaissance de la santé publique et de sa pratique au quotidien restait à déplorer.

De l'ensemble des copies, on retiendra toutefois une certaine qualité rédactionnelle avec un contenu démontrant pour nombre d'entre eux un certain manque d'expérience en santé publique augurant d'une jeunesse des candidats attendue à l'épreuve d'oral.

L'épreuve orale d'admission

En référence à l'arrêté portant nomination des membres de jury du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat au titre de l'année 2021, suite à un empêchement majeur du président de séance, **le vice-président** a assumé, à la demande de la Mission concours, examens professionnels, **les fonctions de président de concours**.

● **Déroulé de l'épreuve**

Conformément au texte en vigueur, un entretien (coefficient 2) d'une durée de 30 minutes, commençait par un exposé du candidat relatif à son expérience professionnelle d'une durée maximale de 10 minutes. Ce temps s'est poursuivi par un échange avec les membres du jury. Cet entretien permettait de mieux appréhender l'aptitude et la capacité du candidat à assumer les fonctions attendues sur un poste pouvant évoluer en interministériel et ainsi de comprendre pour certains leur projet professionnel.

Les épreuves orales se sont déroulées sur deux journées les lundi 29 et mardi 30 novembre 2021 et ont été menées par un jury composé de trois membres.

Sur les 15 candidats admissibles à l'oral, il convenait de constater deux absents et un abandon en cours d'épreuve ; 12 notés à l'oral avec un seuil fixé à 10,17 soit au final 9 admis.

La commission d'admission s'est réunie le mercredi 1^{er} décembre 2021 à la suite des épreuves orales. La liste des candidats admis a été publiée le même jour. Au total, neuf candidats ont été déclarés admis et classés par ordre du mérite.

● Observations et recommandations

Le jury a constaté que de nombreux candidats ont présenté un parcours professionnel à partir d'une succession de missions et de tâches effectuées, souvent lors d'un temps relativement court et récent, sur des postes occupés en lien avec la gestion de la COVID en ARS.

Le jury a relevé les caractéristiques des candidats :

1. Peu ou pas d'expérience professionnelle antérieure traduisant la jeunesse des candidats pour ce concours.
2. Un problème d'adéquation entre l'exercice envisagé et les perspectives interministérielles pouvant s'offrir aux candidats.
3. Un manque de conviction pour la plupart des candidats à quelques exceptions notables.
4. Un nombre de candidats récemment diplômés n'ayant pas eu d'exercices professionnels en soin et ne disposant que d'un savoir théorique en soins (prérequis).
5. Certains candidats ont été confrontés violemment à l'exercice de soin en pleine pandémie (COVID), à l'origine d'une fuite notable des lieux d'exercices de soin
6. La plupart des candidats disposant d'une expérience de durée variable en veille sanitaire, ont été confortés par le sujet de l'examen écrit.
7. Au terme des épreuves écrites et orales, il n'a pas été possible d'obtenir un nombre de candidats admis afin de pourvoir les postes proposés par les ministères des solidarités, de la santé et celui de la justice.

La mission du jury s'est déroulée en toute indépendance, dans un climat de confiance entre membres, tout en veillant au respect de l'équité dans l'évaluation des candidats.

Le jury remercie particulièrement la mission recrutement-concours des ressources humaines des ministères sociaux pour son appui, son soutien logistique et sa réactivité dans des circonstances difficiles.

Paris le, 06 Janvier 2022

Alain Le Vigouroux
Médecin inspecteur honoraire

Président du jury